

## MOTION

Le Conseil de l'ordre des Avocats du Barreau du Val de Marne, réuni en sa séance du 19 mars 2018, connaissance prise :

- du projet de Loi de Programmation de la Justice révélé le 10 mars 2018 et alors annoncé pour soumission au Conseil d'Etat le 16 mars, date reportée au 21 mars 2018;

- de la lettre du Directeur de cabinet de Madame le Garde des Sceaux du 16 mars 2018, continuant à soutenir que « les chantiers de la justice » ont été menés en concertation avec la profession d'avocat et que ce texte en serait la traduction;

**Prend acte** de ce que la Chancellerie, et plus généralement le gouvernement, ont clairement signifié aux avocats qu'ils n'étaient concernés:

- ni par la Justice;
  - ni par le fonctionnement de son service public;
  - ni par la gestion de l'accès aux droits;
- mais seulement par des considérations budgétaires;

**Constata** que le choix est fait d'éloigner le justiciable de ses juges, et même de rendre l'accès au juge impossible;

**Continue** d'appeler de ses vœux une réforme de la Justice digne d'un état démocratique, progressiste et éclairé;

**Constata** que le projet proposé s'inscrit dans la droite ligne du projet de loi sur l'Asile, dénoncé de toutes parts et ayant conduit à une grève des avocats qui est entrée dans sa quatrième semaine;

**S'oppose** à un texte qui n'apporte aux victimes, aux plus fragiles, aux luttes contre les discriminations, aux droits et libertés individuelles et collectives, que régression et sentiment d'abandon.

**Confirme** son adhésion à la Délibération de la Conférence des Barreaux d'Ile de France du 14 mars 2018.

**En conséquence, suspend** l'exécution de l'ensemble des protocoles, chartes et conventions souscrits avec la Chancellerie et les Juridictions, à compter du mercredi 21 mars 2018 et jusqu'à nouvel ordre: le Conseil de l'Ordre décide l'interruption de toute activité à caractère de service public et invite le bâtonnier à cesser toute désignation, et ce pour une durée indéterminée.

**Appelle le Barreau**, conformément à l'appel du CNB, à participer à la journée « justice morte » du 21 mars 2018 et à participer aux manifestations intersyndicales organisées les 22 et 30 mars 2018.